

20 MAI 2022

JOUR 4

10^e CONGRÈS, 17 AU 20 MAI 2022, LONGUEUIL



Conseil central
CSN de la Montérégie
Solidaires dans l'action

LA PRÉVENTION EN SANTÉ PSYCHOLOGIQUE UN ENJEU MAJEUR

Jeudi matin, les congressistes se sont penchés sur les enjeux de santé psychologique et sur les moyens de prévention à mettre en place.

Le saviez-vous ? La dépression est devenue la première cause d'invalidité en milieu de travail selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Pas moins d'une personne sur cinq, en Amérique du Nord souffre de troubles liés à la santé psychologique. Au Canada, on estime les coûts économiques de ce fléau à quelque 51 milliards de dollars par année ! Voilà quelques faits pour le moins déprimants qu'a présentés la conseillère syndicale Natacha Laprise, spécialiste de ces questions à la CSN.

Comment en sommes-nous arrivés là ?

En bonne partie, cette dégradation de la santé psychologique de la population est liée aux profondes transformations du monde du travail dans les dernières décennies. La globalisation de l'économie et la pression qu'elle a induite sur les travailleuses et les travailleurs, l'explosion des technologies de l'information avec son culte de l'instantanéité ainsi que la course folle au déficit zéro et son lot de coupes et de compressions sont notamment en cause. Tout cela a mis énormément de pression sur nos épaules, comme travailleuses et travailleurs, en modifiant durablement l'organisation du travail dans nos milieux, en exacerbant les attentes des employeurs à l'égard de leurs salarié-es et en entraînant une dégradation de nos conditions de travail. Et la pandémie de la COVID-19 est venue alourdir encore le portrait.

Que faire syndicalement ?

Tout n'est pas noir. Nous pouvons agir sur plusieurs fronts. Parmi les pistes de solution que les syndicats doivent envisager pour s'attaquer à ce mal du siècle, notons :

- ▶ Profiter de la situation de rareté de main-d'œuvre pour interpeller les employeurs : on ne peut plus se permettre de perdre un seul joueur de l'équipe ;
- ▶ Agir avec détermination sur la prévention alors que la pandémie a exacerbé les problèmes ;
- ▶ Utiliser les nouveaux mécanismes de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* qui oblige toutes les entreprises à identifier les situations de risque à la santé psychologique. Dans les entreprises comptant plus de 20 employé-es, il y a également une obligation d'analyser les facteurs de risque afin d'améliorer la prévention ;
- ▶ Documenter toutes les situations où il y a des risques ;
- ▶ Négocier dans nos conventions des clauses SST adaptées à cet enjeu ;
- ▶ Mettre en place un réseau d'entraide.

À LA CSN, ON S'ENTRAIDE

La CSN appuie la création de réseaux d'entraide dans tous les syndicats. Des outils et du soutien sont disponibles pour les syndicats qui souhaitent mettre en place un tel réseau.



POUR PLUS D'INFORMATIONS :
<https://www.csn.qc.ca/entraide>

AUJOURD'HUI, AU CONGRÈS

MATINÉE

- ▶ Adoption des prévisions budgétaires
- ▶ Propositions des tables rondes
- ▶ Installation des dirigeantes et des dirigeants
- ▶ Ajournement du congrès à 13 h

SOLIDARITÉ!

Mercredi, le congrès a reçu deux syndicats CSN en conflit. Les travailleuses et les travailleurs de Rolls-Royce Canada, à Montréal, sont en lock-out depuis le 15 mars. Ils veulent mettre un terme aux clauses orphelins des régimes de retraite et d'assurance. L'employeur veut abolir leur fonds de pension à prestations déterminées et geler les salaires durant deux ans.

De leur côté, les salarié-es de la COOP Lanaudière, sont en grève depuis plus de six mois. L'employeur veut leur imposer des baisses de salaire importantes, jusqu'à 7 dollars l'heure pour certains !



